

NATIONS UNIES

CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/8606  
29 mai 1968  
ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE DATEE DU 29 MAI 1968 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL  
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU CAMBODGE

D'ordre de mon gouvernement et suite à ma lettre No 3671 du 29 mai 1968, j'ai l'honneur de vous faire tenir pour l'information des membres du Conseil de sécurité, ce qui suit :

Dans la nuit du 28 au 29 avril 1968, vers 1 h 30, un groupe de soldats des forces armées américano-sud-vietnamiennes ont fait une incursion au Cambodge et pris à partie un groupe mixte cambodgien de patrouille à environ 500 mètres à l'intérieur du territoire khmer dans la commune de Kokisom, district de Roumduol, province de Svay Rieng.

Au cours de ce forfait, l'ennemi a emmené de force au Sud-Viet-Nam cinq membres de la patrouille khmère avec leurs armes et munitions.

Le Gouvernement royal du Cambodge a protesté énergiquement contre cette nouvelle agression suivie d'enlèvement d'éléments de défense khmers commise délibérément par les forces armées américano-sud-vietnamiennes. Il a exigé que les Gouvernements des Etats-Unis d'Amérique et de la République du Viet-Nam relâchent immédiatement les cinq personnes sus-visées avec leurs armes et munitions.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Je vous prie d'agréer, etc.

Le représentant permanent du Cambodge,  
(Signé) HUOT SAMBATH

68-12542

